



**Fondation rurale de prévoyance**

**021 966 99 85**

Fax 021 966 99 97

[fp@prometerre.ch](mailto:fp@prometerre.ch)

[www.prometerre.ch](http://www.prometerre.ch)

## RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2017

**FRP**

est une institution  
sociale de

**Prométerre**

Association vaudoise  
de promotion  
des métiers  
de la terre



## Sommaire

Rétrospective de l'exercice 2017	3
Résultat de l'exercice	3
Perspectives	3
Rapport de l'organe de révision	4
Bilan	6
Compte d'exploitation	7
Annexe aux comptes	9



## 1 Rétrospective de l'exercice 2017

Grâce aux excellents résultats de ses investissements durant l'année sous revue, la Fondation rurale de prévoyance (ci-après FRP) a pu améliorer sensiblement sa situation financière. Ceci a motivé le Conseil de fondation à adopter des bases techniques conformes aux directives de la Chambre Suisse des Experts en Caisses de Pensions (CSEP) : le taux technique a été abaissé à 2.5%, une provision pour abaissement futur de ce même taux technique à 2.0% ayant par ailleurs été constituée.

Mis à part l'excellente tenue de marchés boursiers en 2017, cette année fut riche d'événements pour la FRP :

- le Conseil de fondation a adopté une simplification du nom de l'entité ;
- les statuts et tous les règlements, mis à part le règlement des passifs de nature actuariels, ont été revus en profondeur courant 2017. Les statuts et la majeure partie des règlements ont été approuvés durant les séances du Conseil de Fondation de l'année 2017, les derniers règlements ayant été approuvés dans la première séance de 2018. La FRP est désormais dotée de règlements modernes et adaptés aux dernières évolutions légales et jurisprudentielles ;
- les bons résultats financiers des placements, plus de 9%, ont permis plusieurs actions, en particulier d'accorder une rémunération supplémentaire des avoirs de vieillesse des actifs, provisionner un abaissement du taux technique à 2.0%, et enfin de reconstituer partiellement la réserve de fluctuation de valeurs.

Dans sa volonté de poursuivre la simplification administrative pour les employeurs affiliés à la fondation, la FRP exploite désormais un système d'échange de données, en d'autres termes une interface informatique, avec la Caisse cantonale de compensation AVS. Ceci évite aux employeurs le travail administratif lié à l'annonce des données salariales des assurés. Cela permet également à la FRP de bénéficier de données des assurés fiables.

## 2 Résultat de l'exercice

L'exercice boucle avec un bénéfice de **CHF 13'726'957.05**. Ce bénéfice a été affecté au renforcement de la réserve de fluctuation de valeurs, largement ponctionnée lors des deux exercices précédents.

## 3 Perspectives

Les rendements générés par les titres à revenus fixes ne devant pas augmenter significativement durant les prochaines années, une réflexion a été engagée par le Conseil de fondation sur l'opportunité de de mettre à jour la stratégie de placements, ceci pour tenir compte d'un univers de placements en mutation.

Lausanne, le 12 juin 2018

Claude Bähler  
Président du Conseil  
de Fondation

Nils Gindrat  
Directeur

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la  
**Fondation rurale de prévoyance**  
**Lausanne**



En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation rurale de prévoyance, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2017 arrêté au 31 décembre 2017.

*Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice 2017 arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

## Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Renens, le 15 juin 2018

### BfB Fidam révision SA

A blue ink signature of Guy Chervet on a white background with a red cross logo in the top right corner.

Guy Chervet  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

A blue ink signature of Patrice Lambelet on a white background with a red cross logo in the top right corner.

Patrice Lambelet  
Expert-réviseur agréé

### Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte d'exploitation
- annexe



## Bilan

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
<b>ACTIFS</b>		
<b>Placements</b>		
Liquidités	26'228'420.36	19'275'415.52
Prêts hypothécaires :	5'410'662.49	7'259'305.43
- Correction de valeur sur hypothèques	-1'763'230.75	-1'763'230.75
Titres	302'738'068.45	263'412'552.55
	<b>332'613'920.55</b>	<b>288'184'042.75</b>
<b>Comptes de régularisation actif</b>		
Administration fédérale des contributions	484'615.19	433'709.49
Intérêts courus sur titres	80'513.00	101'660.00
Débiteurs Primes	3'397'139.18	3'942'175.17
Correction de valeur débiteurs primes	-200'000.00	-200'000.00
Autres actifs transitoires	72'182.83	143'667.72
	<b>3'834'450.20</b>	<b>4'421'212.38</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>336'448'370.75</b>	<b>292'605'255.13</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Engagements</b>		
Prestations de prévoyance à payer	3'491'091.57	4'134'010.06
Autres engagements	1'464'708.18	2'082'875.60
	<b>4'955'799.75</b>	<b>6'216'885.66</b>
<b>Comptes de régularisation passif</b>		
Passifs transitoires	<b>728'474.58</b>	<b>324'780.64</b>
<b>Réserve de contributions de l'employeur</b>	<b>2'343'468.76</b>	<b>2'434'427.82</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	215'507'949.54	199'170'988.26
Capitaux de prévoyance des rentiers	63'004'341.18	54'897'600.48
Provisions techniques	23'380'000.00	16'759'192.38
	<b>301'892'290.72</b>	<b>270'827'781.12</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>26'528'336.94</b>	<b>12'801'379.89</b>
<b>Fortune libre</b>		
Situation en début de période		
Excédent de charges(-) / de produits de l'exercice	-	-
<b>Total des passifs</b>	<b>336'448'370.75</b>	<b>292'605'255.13</b>



## Compte d'exploitation

	31.012.2017 CHF	31.12.2016 CHF
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		
<b>Cotisations, apports ordinaires et autres</b>		
Cotisations des salariés	7'131'126.20	6'894'433.40
Cotisations des employeurs	7'131'126.20	6'894'433.38
Cotisations pour le plan facultatif	6'314'794.17	6'194'196.69
Libération du service des cotisations	-214'655.20	-265'401.00
Prélèvement de la réserve de contribution de l'employeur	-592'959.06	-515'753.55
Pertes sur primes et prestations	-93.85	-140.50
Primes uniques et rachats	8'016'633.65	4'855'067.95
Apports à la réserve de contributions de l'employeur	502'000.00	521'955.00
Subsides du fonds de garantie	229'692.37	210'958.48
	<b>28'517'664.49</b>	<b>24'789'749.85</b>
<b>Prestations d'entrée</b>		
Apports de libre passage	6'803'415.23	5'373'697.33
Apports de libre passage à la suite de divorce	450'791.65	-
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL	63'000.00	163'000.00
	<b>7'317'206.88</b>	<b>5'536'697.33</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées</b>	<b>35'834'871.37</b>	<b>30'326'447.18</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		
Rente de vieillesse	-2'587'105.55	-2'365'230.75
Rentes de survivants	-411'864.20	-434'975.30
Rentes d'invalidité	-903'702.45	-1'140'498.85
Prestations en capital à la retraite	-2'429'036.46	-3'212'354.79
Prestation en capital au décès et à l'invalidité	-468'809.00	-962'963.60
	<b>-6'800'517.66</b>	<b>-8'116'023.29</b>
<b>Prestations de sortie</b>		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-8'606'176.56	-7'343'096.85
Versements en cas de divorce	-815'433.96	-51'380.00
Versements anticipés pour l'EPL	-227'601.00	-302'168.19
	<b>-9'649'211.52</b>	<b>-7'696'645.04</b>
<b>Charges relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-16'449'729.18</b>	<b>-15'812'668.33</b>
<b>Variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>		
Variation nette des capitaux de prévoyance des assurés actifs	-12'511'381.24	-10'995'493.00
Variation nette des capitaux de prévoyance rentiers	-8'022'085.17	-5'620'026.78
Variation nette des provisions techniques	-6'620'807.62	-9'894'344.00
Variation nette des provisions non techniques	-	-
Variation nette de la réserve de contribution de l'employeur	90'959.06	-6'201.45
Rémunération du capital épargne	-3'825'580.04	-2'300'547.68
Rémunération du capital épargne invalides	-84'655.53	-51'514.31
	<b>-30'973'550.54</b>	<b>-28'868'127.22</b>
<b>Charges d'assurance</b>		
Prime de réassurance : prime de risque	-77'081.00	-67'895.00
Prime de réassurance : prime de frais de gestion	-33'035.00	-29'098.00
Cotisations au fonds de garantie	-90'770.89	-72'244.28
	<b>-200'886.89</b>	<b>-169'237.28</b>
<b>Résultat net de l'activité de prévoyance</b>	<b>-11'789'295.24</b>	<b>-14'523'585.67</b>



	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
<b>Résultat des placements</b>		
Produits des placements	5'932'185.97	5'531'255.99
Intérêts débiteurs	-	-32.03
Plus-value réalisée sur placements	1'690'765.12	1'201'060.51
Moins-value réalisée sur placements	-189'047.03	-2'120'918.49
Plus-value non-réalisée sur placements	23'625'569.14	7'158'751.50
Moins-value non-réalisée sur placements	-1'950'647.06	-5'390'696.47
Correction de valeur sur intérêts hypothécaires	-85'636.84	-16'366.62
Correction de valeur sur prêts hypothécaires	-	408'769.25
Intérêts moratoires sur prestations de sortie	-48'452.33	-33'910.55
Frais d'administration des placements	-1'564'997.71	-1'301'790.94
	<b>27'409'739.26</b>	<b>5'436'122.15</b>
<b>Variation des provisions non techniques</b>		
Correction de valeur sur débiteurs primes	-	-
	-	-
<b>Autres produits</b>		
Produits de prestations fournies	1'203.85	863.20
Produits divers	18'423.45	12'771.68
	<b>19'627.30</b>	<b>13'634.88</b>
<b>Autres frais</b>		
Charges extraordinaires	-406'085.33	-
	<b>-406'085.33</b>	-
<b>Frais d'administration</b>		
Charges du personnel	-749'130.35	-724'064.14
Autres charges d'administration	-431'534.52	-439'182.53
Frais rapports médicaux	-32'214.37	-20'087.25
Courtages	-189'341.70	-177'397.95
Organe de révision et expert en matière de prévoyance	-93'258.00	-82'347.28
Autorité de surveillance	-11'550.00	-8'182.85
	<b>-1'507'028.94</b>	<b>-1'451'262.00</b>
<b>Excédent de charges (-) / de produits (+) avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>13'726'957.05</b>	<b>-10'525'090.63</b>
<b>Attribution (-) / Prélèvement (+) à la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>-13'726'957.05</b>	<b>+10'525'090.63</b>
<b>Excédent de charges (-) / de produits (+) de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



## Annexe aux comptes

### I Bases et organisation

#### I.1 Forme juridique et but

La Fondation rurale de prévoyance (ci-après FRP), nommée Fondation rurale de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité jusqu'au 14 novembre 2017, a été fondée par la Fédération rurale vaudoise de mutualité et d'assurances sociales (ci-après FRV).

Son siège est à Lausanne. Il s'agit d'une fondation commune, régie par les articles 80 et suivants du Code Civil suisse, par les articles 331 à 331e du Code des obligations (CO), par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), par les ordonnances fédérales y relatives, par les prescriptions fédérales et cantonales en matière de prévoyance, ainsi que par ses statuts et règlements. Elle a par ailleurs qualité d'institution d'association professionnelle au sens de l'article 65 LPP.

La FRP a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et ses dispositions d'exécution en faveur des ouvriers et employés des métiers de la terre, ainsi que pour leurs ayants droit et leurs survivants. Elle les prémunit contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité et du décès. La FRP offre également une prévoyance professionnelle facultative en faveur des chefs d'exploitation des métiers de la terre, ainsi que des membres de leur famille travaillant sur l'exploitation.

#### I.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La FRP est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle du canton de Vaud sous le numéro VD 239. Elle est affiliée et cotise au fonds de garantie.

#### I.3 Indication des actes et des règlements

<b>Règlements valables au 31.12.2017</b>	<b>Entrée en vigueur</b>
Acte de fondation	7 août 1984
Statuts	28 juin 2012
Règlement de liquidation partielle	Approuvé par l'As-SO le 4 janvier 2012 1 <sup>er</sup> janvier 2005
Règlement de la prévoyance professionnelle obligatoire des travailleurs agricoles	1 <sup>er</sup> juillet 2014 Annexe entrée en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2017
Règlement applicable aux plans enveloppants	1 <sup>er</sup> juillet 2014 Annexe entrée en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2017



Règlement de la prévoyance professionnelle facultative des chefs d'exploitation et des membres de leur famille	1 <sup>er</sup> juillet 2014 Annexe entrée en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2017
Règlement des passifs de nature actuarielle	1 <sup>er</sup> janvier 2016
Règlement de placement	1 <sup>er</sup> janvier 2016

#### **I.4 Organe suprême, gestion et droit de signature**

Le Conseil de fondation est l'organe suprême aux termes de l'article 51 LPP. Il est composé paritairement, par principe, de représentants des entreprises affiliées et de représentants des assurés. Il se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum trois fois par année.

Le Conseil de fondation est composé de 14 membres dont la composition au 31 décembre 2017 était la suivante :

Membres du Conseil de fondation	Monsieur Claude Baehler, VD	Président	SC
	Monsieur Claude Besson, VD		
Représentants des employeurs au 31.12.2017	Monsieur Fritz Glauser, FR		
	Monsieur Marc Jaquet, GE		
	Madame Lorella Pfirter, VD		
	Monsieur Luc Thomas, VD		SC
	Monsieur Laurent Zwyzart, VD		
Membres du Conseil de fondation	Monsieur Christian Beuret, VD	Entrée au 01.01.2017	
	Madame Isabelle Dupraz, VD	Entrée au 01.01.2017	
Représentants des assurés au 31.12.2017	Monsieur Jean-Marc Favez, VD	Entrée au 01.01.2017	
	Madame Marie-Hélène Manson, VD	Entrée au 01.01.2017	
	Madame Rachel Perret, VD	Entrée au 01.01.2017	
	Monsieur David Rojard, VD		
	Monsieur Nicolas Seiler, GE		
Directeur	Monsieur Nils Gindrat	Secrétaire hors-conseil	SC

SC = signature collective à deux

M. Nils Gindrat, salarié de la Fondation, occupe le poste de Directeur. Il assure la gestion, l'administration et la promotion de la Fondation, avec 5 collaborateurs.



## 1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert agréé LPP	Monsieur Giovanni Zucchinetti, GiTeC Prévoyance SA, Lausanne
Conseiller en placements	Monsieur Dominique Grandchamp, Aon Suisse SA, Nyon
Organe de révision	BFB Fidam révision SA, Renens
Médecin-conseil	Dr. Charles Racine, Lausanne
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

## 1.6 Employeurs affiliés

<b>Nombre d'employeurs affiliés</b>	2017	2016	Variation
Nombre d'affiliés au 01.01	2'848	2'846	+0.07%
Nouvelles affiliations	107	115	-6.96%
Résiliations	-1'379	-15	+9093.33%
Ajustements rétroactifs	-46	-98	
<b>Total au 31.12</b>	<b>1'530</b>	<b>2'848</b>	<b>-46.28%</b>

La Fondation a résilié l'affiliation des employeurs n'assurant plus aucun collaborateur depuis plus de deux ans. Cette mesure explique le nombre très important de résiliations. Ces résiliations sont sans impact sur le nombre d'assurés.

## 2 Membres actifs et rentiers

### 2.1 Assurés actifs

<b>Prévoyance professionnelle obligatoire</b>	2017	2016	Variation
Nombre d'assurés au 01.01	3'880	3'606	7.60%
Entrées	817	872	-6.31%
Sorties	-758	-598	26.76%
<b>Total au 31.12</b>	<b>3'939</b>	<b>3'880</b>	<b>+1.52%</b>



<b>Prévoyance professionnelle facultative</b>	2017	2016	Variation
Nombre d'assurés au 01.01	1'922	1'903	+1.00%
Entrées	90	82	+9.76%
Sorties	-70	-63	+11.11%
<b>Total au 31.12</b>	<b>1'942</b>	<b>1'922</b>	<b>+1.04%</b>

<b>Total Fondation</b>	2017	2016	Variation
<b>Total au 31.12</b>	<b>5'881</b>	<b>5'802</b>	<b>+1.36%</b>

Les assurés présents dans la Fondation mais sans prestation assurée ne sont pas comptabilisés au titre d'assurés actifs. Ces assurés passifs se montaient au 31.12.2017 à 1'150 personnes en prévoyance professionnelle obligatoire, et à 9 personnes en prévoyance professionnelle facultative.

## 2.2 Bénéficiaires de rentes

<b>Type de rente</b>	2017	2016	Variation
<b>Vieillesse</b>			
Retraité	234	209	+11.96%
Enfants de retraités	6	6	-
<b>Survivants</b>			
Conjoint survivant	54	48	+12.50%
Orphelins	17	15	+13.33%
<b>Invalidité</b>			
Invalide	99	100	-1.00%
Enfants d'invalides	10	14	-28.57%
<b>Total</b>	<b>420</b>	<b>392</b>	<b>+7.14%</b>
Total des rentes dues annualisées (CHF)	4'125'722	4'043'344	+2.04%



### 3 Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Plan "travailleurs agricoles"	Le plan "travailleurs agricoles" couvre les assurés des employeurs ayant choisi ce plan de prévoyance avec des prestations proches du minimum prévu par la LPP. Le financement de la prévoyance est paritaire, l'employeur prenant à sa charge le 50 % des cotisations.
Plans enveloppants	Plusieurs employeurs ont fait le choix d'un plan de prévoyance dépassant les exigences minimales de la LPP, il s'agit dans ce cas de plans enveloppants. Chaque employeur est au bénéfice d'un plan de prévoyance spécifique, qui dans tous les cas répond aux prescriptions légales minimales en la matière.
Prévoyance professionnelle facultative	<p>Les chefs d'exploitation et les membres de leur famille, assurés facultativement, peuvent souscrire au plan de prévoyance Agricole dans lequel l'assuré a la possibilité de choisir le niveau des prestations risque dans les limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Vieillesse : capital alimenté par une cotisation égale à 5%, 10% ou 20% du salaire assuré</li><li>- Invalidité : rente égale à 5% ou 20 % du salaire assuré</li><li>- Décès : capital en cas de décès égal à 25% ou 100% du salaire assuré</li></ul> <p>Un plan risque pur est également possible. Il est particulièrement adapté aux besoins des jeunes agriculteurs qui souhaitent amortir leurs dettes avant d'épargner en vue de la retraite.</p> <p>La libération des cotisations en cas d'invalidité peut être incluse indépendamment sur le capital en cas de décès et/ou sur la cotisation épargne.</p>

#### 3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement des cotisations varie d'une affiliation à l'autre et est défini dans le plan de prévoyance propre à l'affilié. Pour les assurés salariés, l'employeur prend à sa charge au moins le 50% des cotisations totales.

#### 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Les rentes n'ont pas été adaptées au renchérissement le 1<sup>er</sup> janvier 2017.



## **4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence**

### **4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26**

Les comptes de la Fondation ont été établis et présentés conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26 en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### **4.2 Principes comptables et d'évaluation**

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31 décembre 2017.

Titres	L'évaluation des titres repose sur les valeurs boursières à la date du bilan ou à la dernière VNI connue.
Monnaies étrangères	Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change de fin d'année. Les pertes ou bénéfices de cours qui en résultent sont intégrés au compte de résultat.
Autres actifs	L'évaluation des autres actifs se fait à la valeur nominale.
Autres passifs	L'évaluation des autres passifs se fait à la valeur nominale.

### **4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes**

Néant

## **5 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture**

### **5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance**

Les risques décès et invalidité sont partiellement assurés par le biais d'un contrat d'assurance combinant les couvertures Stop-Loss et Excess-of-Loss.

### **5.2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance**

Néant

### **5.3 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations**

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est choisi par le Conseil de Fondation, compte tenu de la situation financière de la fondation. Ce taux peut être supérieur au minimum LPP fixé par le Conseil Fédéral. Pour 2017 le Conseil de Fondation a décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse réglementaires de la manière suivante :

- assurés actifs, invalides ou en incapacité de travail présents dans la Fondation au 31.12.2017 : 1.00% (taux minimum) + 1.00% (bonus d'intérêt) = 2.00% (1.25% en 2016)
- assurés sortis de la Fondation avant le 31 décembre 2017 : 1.00 % jusqu'à la date de sortie



<b>Actifs - Développement des avoirs-épargne</b>	2017 CHF	2016 CHF
Solde au 01.01	199'170'988.48	185'874'947.59
Correction rétroactive	13'815.11	-
Bonifications épargne	15'009'630.81	10'120'457.92
Apports	15'404'050.98	14'805'065.12
Retraits	-17'916'115.88	-13'930'029.83
Intérêts	1'935'547.41	2'300'547.68
Bonus intérêts	1'890'032.63	-
<b>Solde au 31.12</b>	<b>215'507'949.54</b>	<b>199'170'988.48</b>
dont minimum LPP	88'165'700.19	86'239'678.38

<b>Invalides - Développement des avoirs-épargne</b>	2017 CHF	2016 CHF
Solde au 01.01	4'257'866.46	4'132'124.17
Correction rétroactive	256.34	-
Apports	332'471.94	414'945.88
Retraits	-260'224.19	-340'717.90
Intérêts	43'140.80	51'514.31
Bonus intérêts	41'514.83	-
<b>Solde au 31.12</b>	<b>4'415'026.18</b>	<b>4'257'866.46</b>
dont minimum LPP	2'185'085.46	2'049'188.23

#### 5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	90'350'785.65	88'288'866.61
Taux d'intérêt minimal arrêté par le Conseil Fédéral	1.00%	1.25%



## 5.5 Développement du capital de couverture pour les rentiers

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Variation
Retraités	42'335'814.00	35'448'311.00	+19.43%
Survivants	6'978'820.00	5'895'153.00	+18.38%
Invalides	9'274'681.00	9'296'270.00	-0.23%
<b>Total</b>	<b>58'589'315.00</b>	<b>50'639'734.00</b>	<b>+15.70%</b>

## 5.6 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

### Détail des provisions techniques constituées par la FRP

Provision pour longévité	<p>La provision pour longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie humaine lors de chaque changement de tables actuarielles (tables de période). Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles.</p> <p>Suite au passage le 1<sup>er</sup> janvier 2017 des tables actuarielles LPP 2010 au tables LPP 2015, projetées en 2017, la provision pour longévité a été dissoute.</p>
Provision pour cas en suspens	<p>La provision pour cas en suspens (RBNS - Reported But Not Settled) correspond à l'estimation du coût des cas d'invalidité et de décès annoncés à la fondation, mais dont le montant de la provision technique n'a pas encore été déterminé. Le montant de la provision est déterminé par l'expert agréé.</p>
Provision pour taux de conversion	<p>La provision pour taux de conversion est constituée pour financer les pertes techniques liées au différentiel entre le taux de conversion appliqué par la Fondation et le taux de conversion actuariellement neutre, lors de chaque départ en retraite avec service d'une rente.</p> <p>La détermination du montant de la provision à la fin de l'année considérée s'effectue à partir d'une évaluation des cas de retraite potentiels portant sur les dix années suivantes, en considérant une proportion de prestations versées sous forme de capital, sur la base des observations effectuées sur l'effectif de la Fondation.</p> <p>L'objectif de la provision pour maintien du taux de conversion est fixé par l'expert agréé lors de chaque exercice.</p>
Provision pour réduction du taux technique	<p>La provision pour réduction du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.</p>



<b>Provisions techniques</b>	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Variation
Provision pour longévité	-	1'519'192.00	-100.00%
Provision pour cas en suspens	910'000.00	1'190'000.00	-23.53%
Provision pour taux de conversion	14'230'000.00	7'790'000.00	+82.67%
Provision pour réduction du taux technique	8'240'000.00	6'260'000.00	+31.63%
<b>Total</b>	<b>23'380'000.00</b>	<b>16'759'192.00</b>	<b>+39.51%</b>

## 5.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le dernier rapport d'expertise a été établi en janvier 2016, sur la base de l'exercice 2014 par l'ancien expert de notre Fondation, Monsieur Raymond Schmutz, de la société HPR SA, à Vevey

Les conclusions et recommandations de cette expertise sont les suivantes :

- La fondation offre au 31.12.2014 la garantie qu'elle peut remplir ses engagements
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales, sous réserves de diverses remarques et recommandations
- Selon la norme comptable RPC 26, l'entier de l'excédent technique a été attribué à la réserve de fluctuation de valeur, laquelle n'atteint pas au 31.12.2014 sa valeur cible.

Les recommandations évoquées ci-dessus ont été portées à la connaissance du Conseil de Fondation.

Une expertise actuarielle sera réalisée courant 2018 par l'expert de la Fondation, sur la base des données au 31.12.2017.

## 5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables actuarielles	LPP 2015 – tables périodiques, projetées en 2017
Taux technique	2.50%

Un taux technique de 2.25% au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est recommandé par la Chambre Suisse des Experts en Caisses de Pensions (CSEP). La recommandation de la CSEP est de 2.00% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 5.9 Modifications des bases et hypothèses techniques

La Fondation a abaissé son taux technique de 3.0% au 31.12.2016 à 2.5% dès le 01.01.2017, dans le même temps elle a passé des tables LPP 2010, tables périodiques aux tables LPP 2015, projetées en 2017. A l'occasion du changement des bases techniques, les provisions constituées pour longévité et réduction du taux technique ont été dissoutes, ces dernières ont servi à financer partiellement l'augmentation des réserves pour rentiers engendrées par ces changements.

Une nouvelle provision a été constituée au 31.12.2017 pour financer un abaissement futur du taux technique de 2.50% à 2.00%.

Le changement des bases techniques explique en grande partie l'augmentation des provisions techniques et du capital de couverture des rentiers.

**5.10 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2**

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
<b>Actifs</b>		
Total du bilan	336'448'370.75	292'605'255.13
./ Réerves contributions employeur	-2'343'468.76	-2'434'427.82
./ Engagements	-4'955'799.75	-6'216'885.66
./ Transitoires	-728'474.58	-324'780.64
<hr/>		
Total	328'420'627.66	283'629'161.01
<b>Passifs</b>		
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	215'507'949.54	199'170'988.26
Capitaux de prévoyance des rentiers	63'004'341.18	54'897'600.48
Provisions techniques	23'380'000.00	16'759'192.38
<hr/>		
Total	301'892'290.72	270'827'781.12
Degré de couverture	<b>108.79%</b>	<b>104.73%</b>

**6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements****6.1 Organisation de l'activité de placements, conseillers en placements et gestionnaires en placement, règlement de placements**

Situation au 31 décembre 2017 :

Banque dépositaire	Crédit Suisse (Suisse) SA	Agréé FINMA
Gestionnaires de fortune	Banque Cantonale Vaudoise	Agréé FINMA
	Crédit Suisse (Suisse) SA	Agréé FINMA
	Vontobel Asset Mgt SA	Agréé FINMA



Commission de placement	Monsieur Claude Baehler	Président Prométerre
	Madame Lorella Pfirter	Vice-présidente Prométerre
	Monsieur Luc Thomas	Directeur Prométerre
	Monsieur Philippe Christen	Responsable financier de Prométerre
	Monsieur Daniel Gay	Chef DAS, Directeur SRPJ
	Monsieur Nils Gindrat	Directeur FRP
	Monsieur Philippe Rossy	Directeur SOFIA
	Monsieur Patrick Torti	Directeur SAD
Conseiller en placements	Monsieur Dominique Grandchamp, Aon Suisse SA, Nyon	
Règlement de placements	Entré en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	

## 6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2)

La fondation ne fait pas usage de l'extension des possibilités de placements prévue à l'art. 50, al. 4 OPP 2.

## 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée ou dissoute afin de compenser les variations à court terme de la valeur des placements financiers. Sa valeur-cible est déterminée selon la méthode forfaitaire, définie dans le règlement de placements de la FRP.

<b>Réserve de fluctuation de valeur - Détermination de la valeur cible</b>	Valeur des placements au 31.12.2017 CHF	Taux de réserve	Montant cible de la réserve CHF
<b>Liquidités</b>			
Liquidités	26'228'420.36	0%	-
<b>Titres à revenu fixe</b>			
Obligations en CHF	83'128'989.10	5%	4'156'449.46
Obligations en monnaies étrangères	38'954'897.90	20%	7'790'979.58
<b>Immobilier et assimilé</b>			
Immobilier (y compris hypothèques)	34'813'403.24	10%	3'481'340.32
<b>Actions et alternatif</b>			
Actions suisses (y c. alternatifs et infrastructures)	85'455'049.45	20%	17'091'009.89
Actions étrangères	64'033'160.50	25%	16'008'290.13
<b>Total</b>	<b>332'613'920.55</b>		<b>48'528'069.37</b>
Taux moyen de la réserve de fluctuation de valeur			14.59%



Réserve de fluctuation de valeur - Etat	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Valeur cible de la réserve de fluctuation	48'528'069.37	42'319'623.49
Réserve fluctuation valeur disponible	26'528'336.94	12'801'379.89
Déficit de la réserve	21'999'732.43	29'518'243.60
Taux d'atteinte de la réserve de fluctuation	<b>54.67%</b>	<b>30.25%</b>

#### 6.4 Stratégie de placements et situation au 31.12.2017

Catégories de placements selon OPP2 - Limites de placements	Allocation stratégique	Allocation tactique		Situation au 31.12.2017
		Min	Max	
<b>Liquidités</b>				
Liquidités	0%	0%	10%	7.9%
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Obligations en CHF	30%	20%	40%	25.0%
Obligations en monnaies étrangères	10%	0%	15%	11.7%
<b>Immobilier et assimilé</b>				
Fonds immobiliers	10%	5%	15%	9.4%
Titres hypothécaires suisses	10%	5%	15%	1.1%
<b>Actions</b>				
Actions suisses	20%	10%	30%	24.5%
Actions étrangères	15%	10%	25%	19.3%
<b>Placements alternatifs</b>				
Placements alternatifs	5%	0%	15%	1.2%
<b>Total</b>	<b>100.0%</b>			<b>100.0%</b>

Limites globales selon OPP2	Limite	Situation au 31.12.2017
Total titres hypothécaires	50%	1.1%
Total placements en actions	50%	43.8%
Total placements immobiliers	30%	9.4%
Total placements alternatifs	15%	1.2%
Total devises étrangères sans couverture risque de change	30%	29.4%



## 6.5 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placements selon OPP2	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
<b>Liquidités</b>		
Liquidités	26'228'420.36	19'275'415.52
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Obligations en CHF	83'128'989.10	72'759'784.50
Obligations en monnaies étrangères	38'954'897.90	38'609'531.00
<b>Immobilier et assimilé</b>		
Fonds immobiliers	31'165'971.50	26'538'053.40
Titres hypothécaires suisses	3'647'431.74	5'496'074.68
<b>Actions</b>		
Actions suisses	81'355'237.85	66'812'865.60
Actions étrangères	64'033'160.50	53'105'570.55
<b>Placements alternatifs</b>		
Placements alternatifs	4'099'811.60	5'586'747.50
<b>Total</b>	<b>332'613'920.55</b>	<b>288'184'042.75</b>

## 6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

La FRP utilise des instruments dérivés, dans le but unique de couverture des placements.

### Détail des contrats devises au 31 décembre 2017

Achats / Ventes	Devise	Montant en devises du contrat	Date départ / échéance	Contrevaleur (départ contrat) CHF	Valeur de marché au 31.12.2017 CHF	Juste valeur au bilan au 31.12.2017 CHF
Vente	JPY	-31'100'000	contrat 32149 du 19.09.2017	267'522	-268'631	-1'109
Achat	CHF	267'522	au 15.03.2018	267'522	267'522	
Vente	JPY	-92'000'000	contrat 38276 du 21.09.2017	793'960	-794'664	-704
Achat	CHF	793'960	au 15.03.2018	793'960	793'960	
Vente	USD	-4'400'000	contrat 17960 du 13.09.2017	4'174'720	-4'266'438	-91'718
Achat	CHF	4'174'720	au 15.03.2018	4'174'720	4'174'720	
<b>Total</b>						<b>-93'531</b>



La juste valeur au bilan de ces dérivés est incluse dans la rubrique "Liquidités", elle est prise en compte dans le résultat des placements de l'exercice.

La FRP dispose, en garantie des engagements découlant d'instruments dérivés, d'un acte de nantissement mentionné au chapitre 9.3.

#### Détail des contrats devises au 31 décembre 2016

Néant

#### 6.7 Engagements de capital ouverts

Au 31 décembre 2017, la FRP était engagée à investir dans des placements à capitaux ouverts à hauteur d'un montant total de CHF 3'432'684.74.

#### 6.8 Valeur de marché et co-contractants des titres en securities lendig

Conformément à l'art. 20 du règlement de placements en vigueur au 31.12.2017, le prêt de titres n'est pas autorisé.

#### 6.9 Explications du résultat net des placements

Résultat net des placements 2017	Produit des placements CHF	Plus / Moins values CHF	Total CHF
<b>Liquidités</b>			
Liquidités	-131'876.67	1'190.83	-130'685.84
<b>Titres à revenu fixe</b>			
Obligations	1'467'558.52	831'960.76	2'299'519.28
<b>Immobilier et assimilé</b>			
Fonds immobiliers	387'000.96	1'292'986.98	1'679'987.94
Titres hypothécaires suisses	188'135.80	-85'636.84	102'498.96
<b>Actions</b>			
Actions	2'303'697.73	20'958'241.78	23'261'939.51
<b>Placements alternatifs</b>			
Placements alternatifs	212'734.97	116'996.44	329'731.41
<b>Frais d'administration et intérêts non attribués</b>			
Frais d'administration et intérêts non attribués	-84'799.67	0.00	-84'799.67
<b>Total</b>	<b>4'342'451.64</b>	<b>23'115'739.95</b>	<b>27'458'191.59</b>



Résultat net des placements 2016	Produit des placements CHF	Plus / Moins valeurs CHF	Total CHF
<b>Liquidités</b>			
Liquidités	47'651.94	-47'031.86	620.08
<b>Titres à revenu fixe</b>			
Obligations	1'517'101.70	-525'822.48	991'279.22
<b>Immobilier et assimilé</b>			
Fonds immobiliers	399'356.92	511'754.75	911'111.67
Titres hypothécaires suisses *	240'432.05	-425'135.87	-184'703.82
<b>Actions</b>			
Actions	2'016'377.84	1'765'432.68	3'781'810.52
<b>Placements alternatifs</b>			
Placements alternatifs	100'946.56	-494'398.65	-393'452.09
<b>Frais d'administration et intérêts non attribués</b>			
Frais d'administration et intérêts non attribués	-45'402.13	0.00	-45'402.13
<b>Total</b>	<b>4'276'464.88</b>	<b>784'798.57</b>	<b>5'061'263.45</b>

\* Y compris la perte de CHF 408'769.25 sur la vente aux enchères du dossier Hägendorf. La perte est couverte par la dissolution de correction de valeur sur prêts Hypotheka.

## 6.10 Explications des frais de gestion de la fortune

Frais de gestion des placements	2017 CHF	2017 Rapport au total des placements transparents	2016 CHF	2016 Rapport au total des placements transparents
Frais sur comptes courants	14'177.80	0.0043%	9'581.72	0.0036%
Droits de garde des titres	32'395.00	0.0098%	35'307.95	0.0133%
Commission de performance (TER)	702'116.00	0.2131%	636'169.38	0.2389%
Frais de gestion des titres	664'142.50	0.2016%	512'606.96	0.1925%
Frais de courtage	49'236.34	0.0149%	32'092.14	0.0121%
Impôts et taxes	102'930.07	0.0312%	76'032.79	0.0286%
<b>Total des frais de gestion</b>	<b>1'564'997.71</b>	<b>0.4751%</b>	<b>1'301'790.94</b>	<b>0.4889%</b>



### Taux de transparence en matière de frais

Il s'agit de la part en pourcent des placements pour lesquels les frais sont indiqués de façon transparente par rapport à l'ensemble des placements.

Placements	2017		2016	
	CHF	Rapport au total	CHF	Rapport au total
Total des placements transparents	329'434'831.75	99.04%	266'267'813.10	92.40%
Total placements non-transparentes	3'179'088.80	0.96%	21'916'229.65	7.60%
<b>Total des placements</b>	<b>332'613'920.55</b>	<b>100.00%</b>	<b>288'184'042.75</b>	<b>100.00%</b>

La part de placements non-transparentes a diminué de manière significative, du fait d'une reclassification en placements transparents de plusieurs fonds de placements.

#### 6.11 Titres dont les frais ne sont pas transparents

Ci-dessous figure la liste de tous les fonds en obligations ou en actions dont les frais ne sont pas transparents.

N° de valeur	Libellé	Type	Devise	Nombre de parts	Valeur marché au 31.12.2017 CHF	Rapport au total des placements
12312460	Realitim sté commandite placements coll.	Fds Immobiliers HM - GI	CHF	240	3'045'565.80	0.916%
	Antin Infrastructures Partners	Infrastructures	EUR		133'523.00	0.041%
<b>Total des placements non-transparentes</b>					<b>3'179'088.80</b>	<b>0.956%</b>

#### 6.12 Placements chez l'employeur

Conformément à l'art. 13 du règlement de placements en vigueur au 31.12.2017, les placements chez l'employeur ne sont pas autorisés.

#### 6.13 Réserve de cotisations d'employeur

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Réserve de cotisations d'employeur	2'343'468.76	2'434'427.82
Taux d'intérêt	0.00%	0.00%
<b>Intérêts attribués</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



## 6.14 Exercice des droits de vote

En application de la législation en vigueur, la FRP exerce systématiquement ses droits de vote pour les actions des sociétés anonymes au sens des art. 620 à 762 CO, dont les actions sont cotées à la bourse suisse ou, pour les actions détenues de manière indirecte, lorsqu'un droit de vote y est associé.

La FRP a adhéré à la Fondation Ethos, qui lui fournit avant chaque assemblée générale des recommandations de vote, établies pour préserver les intérêts des assurés de la prévoyance professionnelle en général.

La FRP applique systématiquement et sans restriction les recommandations de vote de la Fondation Ethos.

Le rapport 2017 sur l'exercice des droits de vote par la FRP, établi le 31.01.2018 par la fondation Ethos, est à disposition des assurés, sur demande.

## 6.15 Rétrocessions

Tous les gérants de fortune ont confirmé par écrit avoir rétrocédé à la FRP les éventuels avantages reçus pour l'exercice sous revue.

Suite à la décision récente du Tribunal Fédéral (ATF 4A\_508/2016 du 16 Juin 2017), il a par ailleurs été demandé confirmation aux gérants de fortune passés et actuels de la FRP d'attester de la rétrocession de rétributions non-convenues, qui auraient été perçues dans le cadre de mandats pour la FRP durant les dix années précédant la demande. Tous les gérants de fortune interrogés ont confirmé par écrit ne pas avoir touché de rétrocession dans le cadre des mandats de gestion de fortune liés à la FRP.

## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Compte d'exploitation

<b>Produits divers</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Intérêts sur cotisations	17'779.60	8'987.98
Commissions reçues	643.85	3'291.00
Produits extraordinaires	-	492.70
<b>Total</b>	<b>18'423.45</b>	<b>12'771.68</b>

**7.2 Bilan**

<b>Actifs transitoires</b>	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
Hypotheka - intérêts courus à recevoir	600'494.08	573'844.85
Hypotheka - correction valeur sur intérêts courus	-600'494.08	-573'844.85
Fonds de garantie - subsides à recevoir	139'048.40	138'722.07
Liquidités en transit	-85'749.12	-
Autres actifs transitoires	18'883.55	4'945.65
<b>Total</b>	<b>72'182.83</b>	<b>143'667.72</b>
<b>Passifs transitoires</b>	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
Frais d'administration	140'753.20	122'033.40
Frais de gestion de fortune à payer	173'459.18	175'349.49
Frais de conseils actuariels	-	19'901.70
Provision pour procédures juridiques en cours	400'000.00	-
Autres passifs transitoires	14'262.20	7'496.05
<b>Total</b>	<b>728'474.58</b>	<b>324'780.64</b>
<b>Engagements</b>	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
Primes encaissées d'avances	1'438'649.13	1'214'960.11
BOAS - montant reçu	-	800'000.00
Impôt à la source	16'674.50	23'600.25
Charges sociales	9'384.55	44'315.24
<b>Total</b>	<b>1'464'708.18</b>	<b>2'082'875.60</b>

**8 Demandes de l'Autorité de surveillance**

Néant



## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Découvert

La FRP n'est pas en situation de découvert.

### 9.2 Liquidation partielle

Néant

### 9.3 Mise en gage d'actifs

Afin de garantir les engagements liés à la couverture des placements au moyens d'instruments dérivés, la FRP a consenti à signer un acte de nantissement des titres en portefeuille de CHF 9'000'000 en faveur de Crédit Suisse. Cet engagement est inchangé depuis le 5 novembre 2013.

Il garantit les engagements d'instruments dérivés sur les devises (OTC) à hauteur de CHF 4'000'000 et les engagements sur le portefeuille de titres (Overlay) pour un montant de CHF 5'000'000.

Les opérations en cours à la date de clôture sont mentionnées au chapitre 6.6.

### 9.4 Procédures juridiques en cours

La FRP est engagée dans les procédures juridiques suivantes :

- Procédure pénale ouverte à la fin de l'année 2013, suite à la découverte au sein d'Hypotheka SA de nombreuses irrégularités. A l'intérieur de groupes de débiteurs, plusieurs personnes ont également été prévenues par le Procureur du Canton de Genève.  
En parallèle, de nombreuses démarches (dénonciations, réquisitions de poursuites en réalisation de gage immobilier, cessions de loyer, gérances légales instaurées, procédures de main levée d'opposition etc...) ont été engagées sur le plan civil aux fins de préserver les intérêts de la FRP. A noter qu'aux fins de maximiser le résultat, les démarches sont organisées de concert avec la Fondation Hypotheka, les avocats mandatés par les institutions de prévoyance et les autres institutions de prévoyance.
- Une interprétation des dispositions légales et réglementaires oppose notre Fondation à un assuré. Le litige porte sur l'admissibilité du transfert d'une prestation de libre-passage et de rachats, suivis d'un départ en retraite. L'assuré a porté l'affaire devant le tribunal cantonal des assurances, contestant la position de la FRP.

Il n'y a pas d'autre procédure juridique en cours au 31.12.2017.

## 10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun